



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/04/59

### **OBJET**

**Partenariat entre l'Office de tourisme Cœur de Petite Camargue et le Syndicat des Costières de Nîmes relatif au label Vignobles et Découverte Costières de Nîmes pour la période 2025-2028**

Séance du 22 avril 2025  
Date de convocation : 16 avril 2025  
Membres en exercice : 37  
20 présents – 29 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Monsieur Jérémy PEREDES, Conseiller Communautaire.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Christian SOMMACAL
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Francine CHALMETON
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

### **Absents excusés**

Leila AMROUT – Nadia BELAOUNI - Carole CALBA – Serge GARNIER - Bernadette MAUMEJEAN – Jean-Louis MEIZONNET - Sandrine RIOS

### **Absent**

Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : André BRUNDU**

### **EXPOSE**

Crée en 2009, le label Vignobles et Découvertes est un label national, visant à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Il est attribué pour une durée de 3 ans à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre touristique diversifiée et structurée. Il permet ainsi au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées et de qualité.

A l'échelle d'un territoire, ce label témoigne de l'implication de l'ensemble des acteurs (vignerons, hébergeurs, restaurateurs, office de tourisme ...) à œuvrer ensemble pour le développement d'une offre touristique de qualité autour de la vigne, alliant les aspects de découverte (circuits, visites, sites naturels, savoir-faire, musée, ...), d'accueil (vignerons, hébergeurs, ateliers, caves...) et d'événementiels (festival, expositions, conférences...).

Pour les professionnels du tourisme et de la viticulture, le label permet :

D'améliorer la lisibilité de l'offre qui reste difficile d'accès compte tenu de la multiplicité des produits et des appellations,

D'accroître la fréquentation et la consommation touristique grâce à ce facteur d'attractivité,

De valoriser le débouché Tourisme pour la filière viticole.

Le 15 octobre 2014, la Destination Oenotouristique « Costières de Nîmes », a obtenu le label national « Vignobles & Découvertes » porté par le Syndicat des Costières de Nîmes.

Cette destination a rejoint le réseau prestigieux des destinations françaises labélisées « Vignobles & Découvertes ».

Elle valorise et anime un réseau de plus de 85 ambassadeurs sur le territoire (vignerons, hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, activités de loisirs, évènements, agences réceptives, sites et patrimoines) qui portent désormais individuellement et collectivement ce label national.

Le 4<sup>ème</sup> renouvellement prévu du label pour la période 2025-2028, est une actualisation du réseau et une demande d'autorisation du droit d'usage de la marque auprès d'Atout France et du Conseil Supérieur d'Œnologie.

Ce partenariat est à titre gratuit.

### **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 3 des statuts de la Communauté de communes de Petite Camargue relatif à sa compétence en matière de développement économique incluant la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

**Vu** les statuts de l'Office de Tourisme sous forme de service public administratif, régie dotée de la seule autonomie financière, en particulier le chapitre 1 - article 1 relatif aux missions de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue ;

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme du 27 mars 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission « Développement touristique » du 03 avril 2025 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 15 avril 2025 ;

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER l'engagement de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue comme partenaire de la démarche partenariale autour du label Vignobles et Découverte sur le territoire du Syndicat des Costières de Nîmes ;

- d'APPROUVER la fiche d'engagement partenariale ci-annexée ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025



ID : 030-243000593-20250422-D2025\_04\_59-DE